



Union Départementale des Premiers Secours de la Somme
U.D.P.S. 80 - 7 SQUARE YOURI GAGARINE - 80450 CAMON
<http://www.udps80.com> - contact@udps80.com - Tél : 0.811.380.180 – Fax : 0.811.620.280

FORMATION CONTINUE DE FORMATEUR EN PREMIERS SECOURS

F.C. F.P.S.

Public visé :

Cet enseignement s'adresse à toute personne titulaire du Certificat de compétences de "Formateur en Premiers Secours", qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

- Actualiser, maintenir, et perfectionner les connaissances pédagogiques conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020 ;
- Permettre de maintenir ses compétences de formateur en Premiers Secours.

Prérequis :

Formateur titulaire du Certificat de compétences de "Formateur en Premiers Secours".

Description :

Le programme s'articule autour de différentes parties établies par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises annuellement permettant à chaque participant de maintenir l'acquisition des différentes compétences.

Ce programme annuel permet une uniformisation au niveau national des formations continues dans chaque organisme de formation.

Modalités pédagogiques :

Lors de ce stage réalisé en présentiel, les connaissances requises pour le renouvellement de ce certificat de compétences sont regroupées dans un programme réalisant un enseignement modulaire, progressif et intégré et suivant les recommandations ministérielles de la D.G.S.C.G.C.

Moyens et supports pédagogiques :

Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques et la réalisation des exercices pratiques.

Mise à disposition des recommandations nationales de la D.G.S.C.G.C.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, une attestation de formation continue, valable de la date de délivrance jusqu'à la prochaine formation continue, et au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, sera délivrée au stagiaire qui aura participé à toutes les parties de la formation, et qui aura fait l'objet d'un bilan favorable.

Rappel : Pour garder le bénéfice du Certificat de compétences de "Formateur en Premiers Secours", une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020, est obligatoire.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de "Formateur de Formateurs"**, et sont à jour de formation continue. Le responsable pédagogique est titulaire du certificat de compétences de « Conception et Encadrement d'une action de formation ».

Elle est organisée pour un effectif de **six à dix-huit apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit deux formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de six à douze apprenants, et trois formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de treize à dix-huit apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à contact@udps80.com ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 27/04/2022.